



Les Normes

DANS LE CONTEXTE DE LA ZONE DE LIBRE-ECHANGE CONTINENTALE AFRICAINE (ZLECAF)

Amadou Diop



Introduction

Dans un contexte où l'Afrique contribue à hauteur de 3% du commerce mondial et seulement 12 à 15% des échanges commerciaux en Afrique se font entre pays africains, la mise en œuvre d'un accord de libre-échange continental est d'un enjeu de taille. Durant la période 2015-2017, ¹ le commerce intra régional était de l'ordre de 15,2 % en Afrique, contre 47,4 % en Amérique, 61,1 % en Asie, 67,1 % en Europe et 7,2 % en Océanie.

L'accord sur la Zone de Libre Echange Continental en Afrique (ZLECAf) est un accord commercial régional au sens des dispositions réglementaires de l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC) en particulier l'article XXIV de l'Accord Général sur le Commerce des Marchandises et les Tarifs (GATT de 1994). Cet accord va conduire à l'élimination des droits de douane pour l'essentiel des échanges ainsi que les barrières

techniques aux échanges. En principe, la ZLECAf doit contribuer à la libre circulation des biens et des personnes. La création de cette zone est une des priorités de l'Agenda 2063 de l'Union Africaine.

Depuis mai 2019, l'accord sur la ZLECAf est entré en vigueur suite à sa ratification par 22 Etats comme le prévoit l'Article 23. A présent, il ne reste qu'entre autres la validation des instruments de mise en œuvre tels que la liste des concessions tarifaires, le mécanisme en ligne de surveillance et d'élimination des barrières non tarifaires ainsi que les aspects liés à la concurrence, les investissements et la propriété intellectuelle.



LES NORMES

Au niveau de l'accord portant création de la ZLECAf, des dispositions pertinentes prévoient l'élimination progressivement des obstacles techniques au commerce notamment à l'article 4 (a) de l'accord cadre et l'article 2(b) du protocole sur le commerce des marchandises. Ces dispositions couvrent les normes, règlements techniques, procédures d'évaluation de la conformité et les mesures sanitaires et phytosanitaires.² Elles relèvent des annexes 6 et 7 (Obstacles Techniques au Commerce (OTC) et Mesures Sanitaires et Phytosanitaires (SPS)) du Protocole relatif au commerce des marchandises. Ces annexes mettent en exergue l'harmonisation des normes pour faciliter les échanges commerciaux entre les Etats. Dans ce cadre, l'ORAN³ aura un rôle important à jouer à travers l'harmonisation des normes au niveau continental. D'ores et déjà, l'ORAN dispose de 1234 normes harmonisées notamment des normes sur les produits agroalimentaires. Ces normes ont été élaborées à travers 13 Comités Techniques d'Harmonisation, parmi eux le Comité Technique d'Harmonisation pour les produits agroalimentaires (THC 02) avec 294 normes harmonisées. En outre, il est important de souligner que certaines CER de la Communauté Economique Africaine (CEA) dispose d'une infrastructure qualité avancée, par exemple la CEDEAO. Les CER disposant d'infrastructure qualité avancée pourront être un soutien de taille à l'infrastructure qualité continentale.

Pour parvenir à l'objectif d'élimination des obstacles techniques au commerce, l'Organisation Africaine de Normalisation (ORAN) doit être l'instrument central pour des normes harmonisées et acceptées dans tous les Etats membres. Il est aussi important de rappeler que l'ORAN conduit le projet de l'élaboration de la Politique Qualité de l'Afrique, qui doit être adoptée en début 2020. Cette politique permettra de soutenir une infrastructure qualité capable de booster les échanges commerciaux.

LA ZLECAF ET LES ENTREPRISES APPARTENANT À DES FEMMES

La promotion du commerce intra-africain, le développement industriel et l'intégration économique constituent les moyens les plus viables devant permettre aux pays africains de réaliser la transformation structurelle et le développement durable. La mise en œuvre de l'accord sur la ZLECAf doit contribuer à booster les échanges commerciaux entre les pays pour être une source de croissance économique, encourager et promouvoir l'entrepreneuriat. Toutes choses qui permettront de créer des emplois décents pour l'ensemble de leurs citoyens notamment pour les femmes entrepreneures et productrices.

En Afrique, les femmes ont un rôle important dans les différentes économies à travers les activités génératrices de revenu. Le plus souvent ces femmes interviennent dans le secteur agroalimentaire à travers notamment la transformation et le commerce des produits agricoles.

Selon une étude⁴ réalisée pour l'Initiative « Women in Africa », l'Afrique apparaît comme le continent qui affiche l'un des taux d'entrepreneuriat féminin les plus élevés au monde. Le taux total d'activité entrepreneuriale des femmes, mesurant le taux de la population féminine en âge de travailler activement impliquée dans les créations d'entreprises depuis la phase de démarrage jusqu'à 42 mois d'ancienneté, est estimé à 24%, ce qui est beaucoup plus élevé que dans la plupart des régions du monde.

¹ Rapport 2019 de la CNUCED sur le développement économique en Afrique

² Normes d'application obligatoire

³ Organisation Africaine de Normalisation (ORAN)

⁴ « Women Entrepreneurship in Africa » en 2018 par Roland Berger

Les opportunités et les défis pour les femmes entrepreneuses et productrices

Les normes tout comme la qualité, représentent deux outils stratégiques indispensables à la préservation de la santé, la protection de la vie, la protection des consommateurs et des intérêts collectifs ainsi que l'intégration de la production nationale aux niveaux sous régional, régional et international. Le respect des normes reste un défi majeur que les entreprises doivent relever afin de faire face aux nouveaux enjeux de développement, les méthodes d'approches et caractéristiques toujours plus sophistiquées.

Les femmes entrepreneuses évoluant dans les différents secteurs de l'économie butent sur des difficultés dont la mise en place de système de management de la qualité, la démarche qualité et l'application des normes. Cette insuffisance dans l'utilisation des règles édictées et directives des organismes national, régional et international de normalisation, la non prise en compte de la dimension qualité, expliquent en partie les difficultés d'accès aux marchés et de mise à disposition de produits et services de qualité.

Les questions des normes ont été clairement traitées dans l'accord sur la ZLECAf plus spécifiquement dans les annexes 6 et 7 du Protocole sur le commerce des marchandises. L'article 6 de l'Annexe 6 prévoit la coopération en matière de normalisation. Les Etats doivent promouvoir l'adoption des normes élaborées par l'ORAN. Les règlements techniques, l'application obligatoire des normes étant un aspect clé dans la promotion de la qualité, l'Article 7 de l'Annexe 6, invite les Etats à respecter l'Accord sur les Obstacles Techniques au Commerce (OTC) de l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC) afin que les règlements ne deviennent pas des obstacles non nécessaires aux échanges commerciaux.



LES OPPORTUNITÉS

Les normes comportent et apportent des solutions à des problèmes techniques et commerciaux concernant les produits et services qui se posent de façon répétée dans les relations entre partenaires économiques.

Elles traitent divers aspects, entre autres les spécifications des produits, les méthodes de mesure, d'essai et d'analyse, l'étiquetage et l'emballage, le management, l'évaluation et la conformité. Les normes ont pour entre autres but, de définir un langage commun entre les acteurs économiques (producteurs, utilisateurs et consommateurs), un niveau de qualité, de sécurité et d'harmoniser les bonnes pratiques. Toute chose qui facilite les échanges commerciaux au plan national, régional et international et contribue à mieux structurer l'économie et faciliter la vie quotidienne des acteurs (entreprises, consommateurs, l'Etat etc.).

Selon une étude économétrique réalisée par Keith E Maskus (2005), portant sur un échantillon de 159 entreprises dans 12 industries situées dans 16 pays en développement dont certains pays de l'Afrique sub-saharienne, les coûts liés à la conformité aux normes sont plus élevés face aux normes et règlements techniques plus strictes. Les coûts variables de production sont plus élevés lorsque les coûts de l'adaptation aux normes augmentent, cela implique du travail et des capitaux supplémentaires.

L'harmonisation des normes facilite les échanges commerciaux et permet aux économies de s'intégrer. Les effets des normes sur les relations commerciales régionales et internationales sont différentes des barrières commerciales traditionnelles notamment les tarifs. Les normes dans leur essence n'ont pas un but protectionniste. Elles visent la protection de la santé des populations, de l'environnement et des végétaux. En matière d'intégration des économies notamment dans le cadre des Communautés Economiques Régionales (CER), l'harmonisation des normes joue un rôle crucial. Les normes harmonisées facilitent l'intégration et réduisent le coût de la conformité aux entreprises puisqu'elles prennent en compte la spécificité de chaque partie prenante aussi la dimension développement.

DÉFIS À RELEVER

Les dispositions prévues au niveau de la ZLECAf en termes de facilitation des échanges présentent des opportunités pour les entreprises en particulier pour les femmes entrepreneures et productrices. Toutefois, il demeure certains défis à relever.

Pour les femmes entrepreneures et productrices, ces défis peuvent être :

- le coût de l'évaluation de la conformité, le plus souvent les entreprises de femme sont des Petites et Moyennes Entreprises (PME) qui n'ont pas de capacité financière ;
- les difficultés de l'application des normes faute de capacité technique et des ressources humaines de qualité ;
- manque d'organisation et de coordination des activités de transformation agroalimentaire de la production jusqu'à la commercialisation ;
- le faible accès des unités de transformation aux techniques et technologies appropriées de stockage, de conservation, de transformation, de transport et de commercialisation ;
- la méconnaissance des marchés et des opportunités créées par les accords bilatéraux, régionaux et multilatéraux.

En termes d'infrastructure qualité, il est à noter la faiblesse des infrastructures de qualité notamment l'évaluation de la conformité (la certification des produits et services par exemple).

Aussi, il est important de souligner les défis en termes d'infrastructure de transport et les questions de financement :

- l'instabilité des prix des matières premières et l'irrégularité dans l'approvisionnement par l'insuffisance d'infrastructures de pistes rurales et de routes au niveau des zones de production ;
- le difficile accès des femmes et des jeunes aux financements.



Que signifie la ZLECAf pour les entreprises?

Les femmes contribuent d'une façon ou d'une autre à la lutte contre la pauvreté, la réduction du chômage à travers les activités génératrices de revenu. Ces femmes sont en général dans les secteurs agroalimentaires, les services et évoluent dans des petites et moyennes entreprises avec des capacités techniques et financières limitées.

La mise en œuvre de l'Accord sur la ZLECAf aura pour effets l'élimination des droits de douane pour l'essentiel des échanges commerciaux et permettra de booster les échanges intra africain pour stimuler le « Made in Africa ». Aussi, la ZLECAf contribuera à l'augmentation des échanges commerciaux entre les Etats pour être une source de croissance économique, encourager l'investissement et le développement du secteur privé (les entreprises). Cela permettra aux pays de se centrer sur ce qu'ils font le mieux afin de tirer pleinement parti de la mise en œuvre de l'accord.

Cela doit permettre aux entreprises de profiter de la libéralisation pour gagner des parts de marché à l'exportation et bénéficier du transfert de connaissances et de savoir-faire au niveau africain. Aussi, leur permettre d'améliorer leur chiffre d'affaire.

Aussi, il y aura un effet de création de commerce dû à l'accord ZLECAf, ce qui offrira des opportunités aux entreprises à travers :

- le développement des chaînes de valeurs au niveau régional avec la connexion des petites entreprises avec les moyennes entreprises ainsi que les grandes entreprises ;
- l'augmentation des exportations des entreprises sous l'effet de l'élimination des barrières tarifaires et non tarifaires ;
- l'accès des entreprises à moindre coût aux matières premières disponible dans d'autres pays ;
- la création des économies d'échelles avec une compétitivité des produits locaux ;
- la mobilité des capitaux et ressources humaines ;
- la diffusion des connaissances, savoir-faire et la technologie ;
- l'accroissement des investissements, qui font bénéficier aux pays des Investissements, du transfert de technologie, la création d'emploi, le développement des exportations et favorise la croissance économique ;
- la disponibilité d'une infrastructure qualité régionale, ce qui permettrait aux entreprises à l'accès aux outils qualité (normes, certification etc.) avec comme effet la maîtrise des coûts de la non qualité.

DÉFIS À RELEVER

Dans la mise en œuvre de l'accord sur la ZLECAf, les entreprises peuvent être confrontées à un certain nombre de défis notamment les défis se rapportant à l'accès au marché (respect des normes et règlements techniques). Les entreprises locales risquent d'être confrontées à une rude concurrence des entreprises étrangères.

Ces risques peuvent être atténué à travers la mise à niveau des entreprises tant sur le plan financier que sur le plan organisationnel (compétitivité hors coût).

Cela passe par :

- l'application des normes et la certification gage de la compétitivité hors coût ;
- être mieux structurée et organisée notamment les productrices et entreprises de femme ;
- le renforcement des capacités productives à travers la dotation en équipement permettant de répondre aux besoins attendus des clients ;
- développer des liens de partenariat avec d'autres entreprises notamment les joint-ventures plus particulièrement pour les femmes productrices ;
- impliquer les femmes et associations de femmes productrices dans le processus d'élaboration des normes aux niveaux national et régional.





Perspectives et conclusion

Dans une dynamique de promotion des échanges intracommunautaires au plan régional, la ZLECAf constitue un instrument pertinent au service des entreprises. Avec l'élimination des barrières tarifaires, les entreprises pourront exporter facilement. Cependant, certaines barrières doivent être levées spécifiquement celles non tarifaires à savoir notamment les normes et règlements techniques.

Dans une perspective de favoriser les échanges commerciaux dans le cadre de la ZLECAf, la Commission de l'UA peut s'appuyer sur l'expérience de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) en matière d'infrastructure qualité.

En effet, la CEDEAO a mis en place une infrastructure régionale de la qualité composée des piliers suivants : la normalisation, l'évaluation de la conformité, l'accréditation, la métrologie et la réglementation technique. En matière de normalisation, ECOSHAM est l'organe chargé de l'harmonisation des normes, de nos jours plus de 90 normes ont été harmonisées portant sur différents domaines de normalisation, à savoir :

- Produits agricoles
- Produits alimentaires
- Produits chimiques
- Bâtiments et Matériaux de construction
- Electrotechnique
- Tourisme
- Eau et assainissement

Sur la base des normes harmonisées, un système régional de certification a été mis en place pour attester la conformité des produits et services. Cette certification des produits de la région vise à aider les consommateurs de la région à reconnaître sur les marchés des produits et services sûrs garantissant la sécurité et respectant les normes établies.

Les normes harmonisées joueront pleinement leur rôle avec la mise en place effective du système de certification (Marque CEDEAO de la conformité). D'ores et déjà, des organes ont été mis en place pour l'opérationnalisation de ce système de certification. Il s'agit du Comité Communautaire d'Evaluation de la Conformité (ECOCONF) et de l'ECOWAQ (Agence de la Qualité de la CEDEAO).

EXEMPLE

Par exemple, une entreprise établie au Mali pourrait faire certifier son produit à la Marque ECOQMARK de la CEDEAO, cela confère à son produit dans un premier temps une garantie pour les consommateurs locaux par rapport à la qualité du produit. Dans un second temps, l'entreprise peut exporter le produit dans un autre pays CEDEAO avec l'assurance que le produit passe au contrôle (sanitaires, phytosanitaires, règlements techniques) à la frontière. Ce mécanisme sera soutenu par la reconnaissance de la Marque de certification (ECOQMARK) par tous les Etats membres de la CEDEAO. Aussi, le produit certifié peut être exporté dans un pays hors CEDEAO avec la garantie qu'il respecte la norme.

Les bénéfices de cette certification sont entre autres :

- réduction des barrières non tarifaires avec une acceptation large du produit dû à la garantie de qualité que lui confère la Marque ECOQMARK ;
- augmentation du volume et du chiffre d'affaire de l'entreprise dû à la réduction des coûts liés au contrôle sanitaires, phytosanitaires etc.
- évite ou réduit les évaluations de la conformité supplémentaires non nécessaire ;
- gains en temps par rapport aux formalités à l'exportation, économie d'échelle, productivité et diminution des coûts de la non qualité ;
- conquête de nouveaux marchés et clients.

Ce système de certification est un instrument de soutien à la conformité des produits et services des entreprises aux normes CEDEAO, ce qui atteste la conformité des produits et services auxdites normes. Cela aura pour implication l'acceptation des produits dans les marchés et mettra à l'abri les entreprises des obstacles techniques à l'entrée de ces marchés.

La conformité des produits et services des entreprises à travers la Marque régionale constitue une opportunité pour les entreprises afin d'augmenter leur part de marché, aussi prospecter d'autres marchés en dehors du marché communautaire de la CEDEAO. Pour se faire, les entreprises se doivent de démontrer la conformité de leurs produits ou services à travers la certification (ECOQMARK).

Il est à noter que la certification à ECOQMARK confère aux produits et services une large acceptation à travers le mécanisme de reconnaissance de la Marque ECOQMARK dans tous les Etats de la CEDEAO. Aussi, ECOQMARK garantira l'accès aux autres marchés avec comme soutien l'accréditation des organismes de certification qui vont délivrer la marque.

Dans la même dynamique, au niveau africain les normes harmonisées de l'ARSO pourront aussi jouer un rôle important dans les échanges. Pour y arriver, il est nécessaire de mettre en place un système de certification à la lumière de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO). Ce système pourra s'appuyer sur le CACO (Comité d'Evaluation de la Conformité), qui est l'organe chargé de l'évaluation de la conformité au niveau de l'ARSO. Aussi, faut-il rappeler que l'ARSO dispose d'un système de certification mais basé sur les normes de durabilité (qui tiennent compte des impacts environnementaux). Ce système de certification peut être étendu aux autres types de normes par exemple les normes de spécifications des produits.

Dans le contexte africain, il est nécessaire de tenir compte de l'infrastructure qualité mis en place au sein des Communautés Economiques Régionales (CER) par exemple la CEDEAO et plus spécifiquement mettre en place des mécanismes de reconnaissance des Marques de certification régionales mais aussi des marques nationales de certification aux normes. Ce mécanisme doit être soutenu par un système régional d'accréditation permettant la reconnaissance des certificats émis par les organismes de certification. Pour assurer l'efficacité de ce type de système, il peut être mis en place des procédures par lesquelles des organismes de certification seront mandatés pour délivrer les marques de certification reconnues au niveau africain.

Le mandatement est une procédure par laquelle, on reconnaît la compétence d'un organisme sur des tâches bien déterminées. Les règles de mandatement doit contenir des critères en relation avec la compétence de l'organisme généralement basée sur les exigences des normes d'accréditation.



Pour parvenir, à des effets positifs sur les échanges au niveau africain, la Politique qualité de l'Afrique doit reposer sur un certain nombre d'éléments pour donner un coup d'accélérateur aux échanges commerciaux intra africain notamment pour les entreprises de femmes. En ce sens, nous suggérons au BIAT, les actions suivantes à mettre en œuvre.

01

AU PLAN NATIONAL

- l'organisation des campagnes d'information et de sensibilisation des acteurs (femmes entrepreneures et productrice) sur normes et la certification ;
 - favoriser et encourager la participation des entreprises en particulier les entreprises de femme dans les activités de normalisation au plan national ;
 - informer et sensibiliser les entreprises de femmes sur les normes et la démarche qualité.
-

02

AU PLAN RÉGIONAL

- la mise en place des procédures simples d'évaluation de la conformité notamment les labels qualité à travers des programmes spécifiques pour permettre aux PME afin de garantir un niveau minimum de qualité des produits et services;
 - favoriser et encourager la participation des entreprises en particulier les entreprises de femme dans les activités de normalisation au plan régional ;
 - vulgariser les outils de promotion de la qualité auprès des entreprises, par exemple les marques de certification ;
 - informer et sensibiliser les structures de contrôle et de promotion du commerce des Etats sur les dispositifs qualité dans la région.
-

03

AU PLAN CONTINENTAL

- la mise en place des mécanismes de reconnaissance des Marques de certification au niveau continental ;
- la mise en place des programmes de renforcement des capacités à l'endroit des entreprises notamment celles des femmes pour les mettre à niveau en matière de démarche qualité, normes et certification ;
- l'élaboration et la diffusion des manuels et des pratiques adaptés aux besoins des femmes entrepreneures
- favoriser et encourager la participation des entreprises en particulier les entreprises de femme dans les activités de normalisation au plan continental ;
- initier des mécanismes de soutien à l'application des normes et à la certification. C'est-à-dire le financement de la certification à coût partagé, d'une part par les entreprises et d'autres part les fonds publics ou régional ;
- identifier et renforcer les capacités techniques des laboratoires d'essai de la région pour faciliter les analyses des produits et amoindrir les coûts ;
- renforcer le mécanisme de surveillance en ligne sur les barrières non tarifaires en Afrique et informer les parties prenantes de son existence.

TABLEAU 1 RECOMMANDATIONS

DOMAINES	RECOMMANDATIONS (BIAT OU AUTRES)	OBJECTIFS	IMPLICATION POUR LES FEMMES	ACTEURS CONCERNÉS
Normes et Qualité	Elaboration et mise en œuvre de la Politique de la Qualité de l'Afrique (BIAT & ORAN)	Mettre en œuvre une politique de la Qualité afin de disposer d'une infrastructure qualité efficace et efficiente	Soutenir les activités des femmes en termes de conformité aux normes	ORAN, UA, CER & Organismes régionaux de normalisation
Normes	Accélérer l'harmonisation des normes aux niveaux régional et continental afin de faciliter l'accès au marché (ORAN)	Mettre à disposition des normes harmonisées aux utilisateurs pour leur application	Sensibiliser et accompagner les entreprises de femme dans l'application des normes harmonisées	ORAN, CER & Organismes régionaux de normalisation
Normes	Faciliter la participation des femmes aux comités nationaux et régionaux de normalisation pour la mise en œuvre et le suivi des normes (ORAN)	Impliquer les associations de femmes productrices dans les activités de normalisation	Participation active des femmes aux travaux de normalisation	Associations de femmes productrices, ORAN, CER, Organismes régionaux de normalisation & Organismes Nationaux de Normalisation
Normes	Fournir les informations nécessaires à travers des outils simples et accessibles pour faciliter la maîtrise des procédures et des exigences des normes (BIAT & ORAN)	Faciliter la compréhension et l'application des normes pour les entreprises de femmes à travers l'élaboration des manuels simples et adaptés (dans les langues locales)	Mise à disposition de manuels et guides adaptés au contexte des entreprises de femmes et productrices	Associations de femmes productrices, ORAN, CER, Centres de langue.
Normes	Mettre en place des mécanismes d'appui technique et financier aux femmes entrepreneurs en termes de respect des normes (BIAT, ARSO & RECs)	Assurer la conformité des produits et services des entreprises de femmes aux normes	Mis à niveau des entreprises de femmes en matière de respect des normes	Associations de femmes productrices, ORAN, CER & BIAT
Normes	Former les entreprises de femmes sur les normes notamment sur les Bonnes Pratiques en matière de production, de fabrication et d'hygiène etc. (BIAT & ORAN)	Diffuser les guides de bonnes pratiques pour l'application des normes	Mise à niveau dans les activités de production	Productrices et Entreprises de femmes
Normes	Mise en place de système des Labels qualité avec un cahier de charge (référentiel, exigences en terme d'organisation etc.) pour répondre aux besoins et attentes des consommateurs et pays importateurs. (BIAT & ORAN)	Mettre en place un label qualité dont les procédures d'évaluation de la conformité sont simple et moins couteux	Les femmes productrices disposent d'un système de certification adapté à la taille de leur activité	Organismes nationaux et régionaux de certification, ORAN
Investissements	Développer et vulgariser les techniques et technologies appropriées et modernes de stockage, de conservation, de transformation et de transport des produits. (BIAT)	Mettre à disposition des technologies appropriées ainsi que les techniques	Mise à niveau des entreprises de femme dans les techniques de stockage, de conservation, de transformation et de transport des produits	Productrices et Entreprises de femmes, BIAT, ORAN

TABLEAU 1 RECOMMANDATIONS (CONTINUATION)

DOMAINS	RECOMMANDATIONS (BIAT AND OTHERS)	OBJECTIVES	IMPACT ON WOMEN	ACTORS INVOLVED
Marketing et accès aux marchés	Contribuer à améliorer la qualité et la présentation des produits agroalimentaires fabriqués par les femmes entrepreneurs et productrices notamment les marques et emballages. (BIAT)	<ul style="list-style-type: none"> Appuyer les acteurs dans la conception et réalisation des marques commerciales et emballages Accompagner les entreprises dans la protection des marques au niveau de l'OAPI (organisation Africaine de la Propriété Intellectuelle) 	Pour assurer la visibilité des produits transformés par les femmes	Productrices et Entreprises de femmes & BIAT
Normes	Instituer des formations sur les normes et la qualité à l'endroit des femmes leaders pour répliquer au sein de leur association respective. (BIAT & ORAN)	Initier des programmes de formation au niveau régional et continental sur les normes et la démarche qualité	Formation des productrices et entreprises de femmes aux normes	ORAN, BIAT, Productrices et entreprises de femme
Investissement	Faciliter l'accès des femmes et des jeunes aux financements. (BIAT & UA)	Appuyer à la mise en place des procédures simplifiées pour l'accès au financement	Disponibilité et accès facile au financement	BIAT, UA, Productrices et entreprises de femme
Accès aux marchés	Informer les associations de femmes productrices et entrepreneurs sur les exigences des marchés et les opportunités créées par les accords bilatéraux, régionaux et multilatéraux. (BIAT, CER)	Mettre en place des outils d'information sur les marchés en rapport avec les organismes nationaux et régionaux de promotion des exportations	Connaissances des règles et opportunités des marchés d'importation	Organismes de promotion commerciale, les Productrices et Entreprises de femmes



#SheTrades

L'autonomisation économique des femmes est un sujet transversal qui implique différentes parties prenantes. Des acteurs tels que les décideurs politiques, le secteur privé, et la société civile ont des rôles clés à jouer. Le Centre du Commerce International (ITC) a lancé l'initiative SheTrades afin de soutenir ces différentes parties prenantes, dans le but de connecter 3 millions de femmes aux marchés d'ici à 2021.



Coordonnées

Judith
Fessehaie

Responsable de programme et des interventions en matière de politiques et de données

Initiative SheTrades de l'ITC

womenandtrade@intracen.org

Pour plus d'informations sur SheTrades, visitez notre [site web](#).